

## PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

### Document à l'intention des parents

#### À notre école

À notre école, les valeurs de bienveillance, d'engagement et de collaboration sont très importantes puisqu'elles favorisent un climat sain et sécuritaire. L'impact est non négligeable sur les apprentissages, l'épanouissement personnel et le sentiment de bien-être de nos élèves. C'est pour cette raison que nous avons mis en place un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.

#### Portrait de situation



- Une grande majorité des élèves se sentent en sécurité à l'école.
- La violence verbale est encore très présente et observée, mais en diminution par rapport à l'année précédente.
- La plupart des enfants constatent que les adultes interviennent en cas de violence verbale.
- La cour de l'école est l'endroit où nous remarquons le plus d'événements de violence, particulièrement dans les sports et les activités.
- À l'école des Tournesols, les enfants trouvent que les adultes leur parlent avec respect et les encouragent à faire de bons choix.

#### Priorités

- Diminuer la violence verbale (objectif du projet éducatif);
- Améliorer les interventions des adultes face à la violence verbale.

**Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale**

- La violence sexuelle est présente à l'école pour les élèves de la 4e à la 6e année.
- Il est important d'ouvrir davantage notre regard sur la diversité à l'école.

#### Conflit

Un conflit est une situation où deux ou plusieurs personnes ont des désaccords ou des intérêts opposés. Il peut y avoir de la violence, à l'occasion.

#### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art.13, L.I.P.)

#### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (art.13, L.I.P.)

#### Violence à caractère sexuel (VACS)

"Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

- Formation sur la surveillance active et animation pour tout le personnel de l'école;
- Offrir des activités parascolaires;
- Valorisation positive des comportements prosociaux dans les sports et les activités sociales;
- Ateliers de prévention par l'ensemble du personnel;
- Mise à jour du plan de surveillance et le diffuser;
- Animation d'ateliers de prévention pour les élèves de 4e, 5e et 6e année, réalisés par leurs enseignants;
- Inscription de l'ensemble du personnel à la formation offerte par Marie Vincent, spécialisée en prévention de la violence sexuelle;
- Ateliers sur les diversités seront animés par les enseignants afin de sensibiliser les élèves à l'inclusion et au respect des différences;
- Fêtes ou des activités thématiques sur la diversité seront organisées au sein de l'école pour célébrer les richesses culturelles et sociales de la communauté scolaire.

**Confidentialité**

Les informations relatives aux autres élèves impliqués dans la situation devront être traitées de manière confidentielle.

Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

- Renforcer la communication avec les parents par l'ensemble de l'équipe-école, afin d'assurer une collaboration étroite autour du bien-être des élèves.
- Informer les parents des ateliers offerts à l'école, pour les sensibiliser aux actions de prévention mises en place et favoriser leur engagement.
- Diffuser le plan de lutte à la violence et l'intimidation.

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

**Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté**

(incluant la violence à caractère sexuel et l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale)

**Actions**

- Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place;
- Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous;
- Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées.

**Mesures de soutien et d'encadrement**

- Des mesures de soutien et d'encadrement sont mises en place pour les élèves témoins, victimes et instigateurs;
- Ateliers;
- Discussions;
- Mesures de protection;
- Sensibilisation;
- Soutien actif rencontres régulières sous différentes formes;
- Organisation du temps et de l'espace;
- Réflexions;
- Informations et normalisation des émotions;
- Sensibilisation;
- Soutien par une présence rassurante.

**Sanctions possibles**

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève, nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).

- Retraits de priviléges ou d'activité;
- Suspension interne et externe;
- Plainte au service de police ou au protecteur de l'élève.

**Suivi**

- Déclaration des événements- Optania

# Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

## Pour effectuer un signalement:

### Pour les élèves :

- Parler à une personne de confiance : parents, enseignants et TES;
- Parler à un(e) ami (e).

### Pour les parents :

- Appel ou courriel

### Pour le personnel :

- TES

**Pour porter plainte:** En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

## Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte **au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (LPNE, art. 33, par. 2°). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

## IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**



Ressources dans le milieu scolaire

## Dans l'établissement scolaire

### Direction:

Céline Cyr

### Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

Nathalie Beauchamp, TES

## CSSPO

### Personne responsable du traitement des plaintes

Caroline Sauvé

819 771-4548 poste 850701

caroline.sauvé@csspo.gouv.qc.ca

## Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)

1 833 420-5233 (appel et texto)

[info@pne.gouv.qc.ca](mailto:info@pne.gouv.qc.ca)

## Ressources externes

### Ligne Parents

1-800-361-5085

[www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)

### CISSSO

811 option 2

[cissso-outaouais.gouv.qc.ca](http://cissso-outaouais.gouv.qc.ca)

### CAVAC

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

1 800 331-2311

[www.cavac.qc.ca](http://www.cavac.qc.ca)

### CIASF

Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille

819 595-1905

[www.ciasf.org](http://www.ciasf.org)

Commission des services juridiques

1-800-842-2213

[www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca)

Directeur de la protection de la jeunesse

1-800-567-6810

ou  
819-776-6060